

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 21**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN**

---

**OBJET**

Renouvellement de la convention conclue avec l'association Boulegan relative au surcoût de transport pour la personne handicapée sur la liaison Aubagne-Marseille -  
Exercice 2017

---

**Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées  
Service Départemental Personnes Handicapées  
12773**

## **PRESENTATION**

### **ENONCE DE LA DEMANDE**

L'association BOULEGAN sollicite au titre de l'année 2017 une participation départementale de 24 500 € afin de réduire le coût du transport adapté, acquitté par ses adhérents.

### **PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

Cette association, créée en 1991, dont le siège social est situé Résidence les Tuileries, Rue Jeu de Ballon 13400 AUBAGNE, a pour but de favoriser l'intégration des personnes handicapées sorties de structures d'hébergement et désirant accéder à une réelle vie autonome en proposant, à ses adhérents, un accompagnement personnalisé et facilitant leurs déplacements.

### **LA PARTICIPATION DU DEPARTEMENT**

L'association BOULEGAN est amenée à desservir la zone Aubagne Marseille permettant des accompagnements adaptés nécessaires aux besoins quotidiens, au travail et aux loisirs. La facilitation des déplacements des personnes handicapées leur permet d'accéder à une réelle autonomie et de s'épanouir dans les activités choisies.

La participation du Département est proposée afin que le prix du trajet acquitté par la personne handicapée soit identique à celui de la personne valide utilisant la liaison interurbaine entre Aubagne et Marseille.

### **PROPOSITION**

Afin de permettre à l'association BOULEGAN de poursuivre son activité, il pourrait être envisagé de renouveler la participation départementale à hauteur de 24 000 €

### **CONCLUSION**

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée aux Personnes Handicapées, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur la proposition énoncée ci-dessous et m'autoriser à signer une convention avec l'Association BOULEGAN, selon le modèle approuvé par délibération n°122 du 27 juin 2014, et de fixer à 24 000 € la subvention allouée au titre de l'exercice 2017.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

